

# Le plan régional de santé publique

- Arrêté par le préfet de région pour 5 ans en septembre 2006
- Après avis de la conférence régionale de santé

# Le plan régional de santé publique

- Objectifs :
  - améliorer l'état de santé de la population ;
  - lutter contre la mortalité prématurée évitable.
- Budget : 15 M d'€
- <http://www.prsp-ra.com>

# Le plan régional de santé publique

- Volet environnement ;
- Volet alerte et gestion des situations d 'urgence sanitaire ;
- Volet des priorités de santé ;
- Volet transversal consacré à l 'observation, l 'évaluation et la communication.

## PRSP - Volet environnement

- Action spécifique de lutte contre l'ambroisie en RA :
  - 9.2 % population allergique ;
  - Annonay ; Lyon ; Valence ; Vienne
- Développer des actions d'information notamment sur le risque allergique ;
- Colloque Ambroisie 21/11/08 à Aix les Bains.
- <http://www.ambroisie.info>

# L'AMBROISIE

Une plante sauvage... ...qui nuit à la santé !

Connaissez-la !

Sachez  
la reconnaître

Une plante  
envahissante

Demandez-en plus

Liens utiles

Les allergies

**LE RISQUE DANS VOTRE RÉGION**

Éliminez  
cette nuisance !

La réglementation

Prenez contact



Rechercher  
Forum  
A propos  
de ce site

[http://www.  
ambroisie.info/](http://www.ambroisie.info/)

Votre  
expérience  
État actuel  
de la plante



## PRSP - Volet alerte

- L. 1413-15 du CSP : « ...tout professionnel de santé sont tenus de signaler sans délai au représentant de l'état dans le département les menaces imminentes pour la santé de la population.... »

## PRSP - Volet priorités de santé

- **Axe I** : Réduire les inégalités de santé en favorisant l'accès aux soins et à la prévention ;
- **Axe II** : Réduire les facteurs de risque majeur de mortalité et de morbidité ;
- **Axe III** : Améliorer la qualité de vie des personnes fragilisées.

# PRSP - Volet priorités de santé

- **Axe II** : Réduire les facteurs de risque majeur de mortalité et de morbidité :
  - par la prévention ;
  - par le dépistage.

# • • PRSP - Volet priorités de santé

- Prévenir le cancer et les maladies cardiovasculaires :
  - sensibiliser au dépistage et au suivi des facteurs de risques cardiovasculaires
- Prévenir ou réduire les conduites à risques chez le jeune :
  - Addiction à certains médicaments ;
  - Grossesse non désirée et IST.

# CALENDRIER DU DÉPISTAGE DES CANCERS

Destiné à l'usage des professionnels de santé - État des connaissances au 1<sup>er</sup> février 2008

25 ans

50 ans

65 ans

74 ans

## Cancer colorectal



Remettre le test de recherche de sang dans les selles tous les deux ans aux hommes et aux femmes âgés de 50 à 74 ans.

Le test et toutes les informations sur ce dépistage sont disponibles auprès des structures qui mettent en œuvre le dépistage organisé dans les départements.

## Cancer du sein



S'assurer de la participation tous les 2 ans des femmes âgées de 50 à 74 ans au dépistage organisé du cancer du sein.

En cas de non participation dans les 2 ans précédents, inciter la patiente concernée à contacter la structure qui met en œuvre le dépistage organisé dans les départements.

## Cancer du col de l'utérus



Effectuer ou préconiser un frottis cervico-utérin tous les 3 ans, après deux frottis normaux à 1 an d'intervalle, pour les femmes entre 25 et 65 ans.



Malgré l'arrivée de vaccins, le dépistage régulier reste indispensable : vaccinées ou non, les femmes doivent continuer à faire régulièrement des frottis.

## Mélanome



En présence d'un patient à risque :

- l'inciter à faire examiner sa peau par un dermatologue une fois par an ;
- l'inciter à pratiquer l'auto-examen cutané une fois par trimestre (règle ABCDE) ;
- l'informer sur les risques de l'exposition solaire.



En cas de lésion suspecte, adresser le patient sans délai à un dermatologue.

Les coordonnées des structures de gestion qui mettent en œuvre le dépistage organisé dans les départements

sont disponibles sur [www.e-cancer.fr](http://www.e-cancer.fr) ou auprès des téléconseillers de

**CANCERINFOSERVICE**

0810 810 821 (prix d'un appel local)



# : PRSP - Volet priorités de santé

- Ex : Délivrance aux mineures des médicaments indiqués dans la contraception d'urgence (R. 5134-1 et suivants) :
  - répond à l'AMM ;
  - informations et remise d'une documentation sur :
    - une contraception régulière ;
    - la prévention des IST ;
    - intérêt du suivi médical.
  - Coordonnées du centre et d'éducation familiale le plus proche

# PRSP - Volet priorités de santé

- Documentation auprès :
  - Ordre des Pharmaciens :  
CESPHARM
  - INPES : <http://www.inpes.sante.fr/>
  - Laboratoires.
- Gratuité et anonymat pour les mineures.

## PRSP - Volet priorités de santé

- Développer une prévention spécifique chez les personnes âgées à domicile ou en institution :
- sur le bon usage du médicament ;
- sur la vaccination.

## PRSP - Volet priorités de santé

- **Axe III** : Améliorer la prise en charge et la qualité de vie des personnes fragilisées en développant:
  - des actions d'information et de sensibilisation au bon usage du médicament ;
  - l'éducation thérapeutique chez les porteurs de maladies chroniques.

- 
- 

# Le plan régional de santé publique

Merci de votre attention